

L'Ex-président, depuis mardi dernier, a voulu terminer son règne par un bal brillant auquel était invité, *of course*, M. Polk. Le nouveau Président n'a pu assister à cette fête, en conséquence d'une indisposition de sa dame. M. Tyler, qui est monté au fauteuil présidentiel par un accident, a voulu terminer son règne par un bon mot : " On ne pourra plus m'accuser, disait-il à un de ses invités qui lui faisait compliment de cette belle partie, d'être resté président sans parti."

Il paraît que le *White House*, (on appelle ainsi le palais présidentiel), est dans un tel état de délabrement que le congrès a voté la somme de 6,000 dollars pour le faire réparer, c'est-à-dire, remettre à neuf le mobilier, les tapis et les tentures. Minc. Polk a trouvé cette somme mesquine et insuffisante, tellement qu'elle vient de persuader à son auguste époux, qu'il convenait mieux de prélever, sur les 25,000 dollars qui lui sont alloués annuellement, la somme nécessaire pour louer une maison particulière. Ce projet, nous espérons pour l'honneur des Américains, ne sera pas exécuté. Il serait par trop singulier de voir le Président logé dans une maison privée. Ce serait, selon nous, pousser l'indépendance et la démocratie un peu trop loin.

Nos nouvelles de la Louisiane sont du 18 février. Le Courrier qui nous est parvenu hier nous dit cette lutte entre les *natifs* et les citoyens adoptifs ou naturalisés. Nos lecteurs savent sans doute qu'il siège en ce moment à la Nouvelle-Orléans une convention, qui s'occupe de refaire la constitution politique de la Louisiane. Parmi les questions qui se sont élevées dans les discussions de ces principes de politique, il en est une surtout qui a créé beaucoup d'intérêt, parce qu'elle est d'une nature générale et de principes, et que nous devons mentionner. Il s'agissait de savoir si les citoyens naturalisés seraient éligibles ou non au poste de gouverneur. Le nativisme insistait sur l'exclusion des citoyens adoptifs et frappait ainsi d'un stigmate ineffaçable une partie de la population, n'importe le temps qu'ils fussent demeurés dans l'état ou les services qu'ils y auraient rendus. Mais cette politique mesquine et jalouse a éprouvé une défaite signalée; et lorsque la clause de proscription fut mise aux voix, elle fut écartée par un vote de 41 contre 27. On cite parmi les plus chauds défenseurs de l'égalité entre tous les citoyens, et en faveur de tous, l'éloquent M. P. Soulé et MM. F. Garcia, Roselius et Bernard Marigny. Pendant deux heures, dit le Courrier de la Louisiane, M. Marigny a réuni comme dans un faisceau, les actes des naturalisés. Il nous a ramené vers les commencements de l'incorporation de la Louisiane, pour rendre grâce aux étrangers qui, devenus citoyens, ont forcé le congrès à traiter nos pères en hommes libres. A tous les exploits guerriers de la Louisiane, le nom d'un naturalisé est resté attaché comme un glorieux souvenir. Pas une fondation de bienfaisance, pas un établissement libéral auxquels n'aient contribué les étrangers! Les collèges, les hôpitaux, les asiles se sont ouverts aux orphelins, aux pauvres malades, à la jeunesse, sous le philanthropique patronage des naturalisés, et grâce à leurs dons généreux. Et dans l'espace de quarante années, peut-on citer un magistrat sorti des rangs des étrangers, traîné devant une cour supérieure, comme ayant prévarié?

Nos chambres continuent leurs travaux. Ils sont accompagnés de beaucoup d'irritation. Il y a là vraiment beaucoup trop de jalouses susceptibilités, de haine aveugle et maladroite, beaucoup trop d'égoïsme coupable autant que ridicule. Il

perce dans un grand nombre un esprit sectionnaire de localité; et il est à craindre, si cela continue, que des inimitiés implacables naissent parmi nous et fassent obstacle à la prospérité de l'état. Chaque membre a pour son comté telle ou telle mesure qu'il voudrait faire passer saine et sauve à travers les épreuves du rouage législatif, et pour réussir et arriver à son but, il favorise et seconde telle autre mesure, quand il compte sur l'appui des autres en échange du sien. Une autre chose qu'on ne peut trop regretter, et que l'on remarque tout d'abord dans la Chambre d'Assemblée, c'est que les membres de l'Ouest de la Province, c'est-à-dire du ci-devant Haut-Canada, à peu d'exceptions près, semblent être rangés en bataille contre ceux de la partie Est, le ci-devant Bas-Canada. Il faut bien l'admettre, on ne le voit que trop clairement, il n'y a aucune sympathie possible entre les Représentants des deux Sections de la Province. Les besoins, comme les mœurs, les usages, les religions et les lois sont différents et hétérogènes. L'esprit de parti fera toujours empiéter sur une question qui intéressera une Section de la Province, les Représentants de l'autre, et alors qui gouvernera, si ce n'est la minorité? Nous avions cru jusqu'à ce jour que l'Union des deux Provinces pouvait être avantageuse pour les deux parties du pays, nous ne croyons plus cela aujourd'hui. Nous nous attendions bien, dans la réunion d'un si grand nombre, à voir des différences d'opinions, des débats chaleureux, de vives oppositions de part et d'autre; mais nous ne croyions pas que ce serait une guerre à outrance, une guerre à mort. On pouvait s'attendre que tout en législatant pour eux, nos compatriotes de l'Ouest auraient quelque égard pour la grande majorité des ci-devant Bas-Canadiens. Mais nous devons déclarer qu'ils n'ont pas ces égards, cette libéralité qu'on s'attendait de trouver chez eux. A peine si un membre du Bas-Canada peut obtenir de ces MM. un peu d'attention à ses paroles. Vraiment, s'il y a antagonisme quelque part dans notre gouvernement responsable, il existe entre les Députés des deux Sections de la Province.

Un projet de loi relatif aux *Sleighs de travers*, basée sur des dispositions du Conseil Spécial, en force il y a quelques années, vient d'être amené devant la Chambre par M. De Bleury. Après plusieurs amendements et discussions sur ces amendements proposés, le bill fut lu une troisième fois et passé lundi soir. Ensuite est venu la fameuse question des indemnités pour les pertes souffertes durant la rébellion dans le Haut-Canada. Sur cette question la discussion fut vive; la mesure proposée par M. Papineau tend à approprier la somme de £40,000 à prendre sur les revenus consolidés de la Province. La plupart des membres de l'opposition s'opposèrent à la mesure sur le principe qu'on n'avait pas de justice pour le Bas-Canada, qu'on aurait dû proposer en même temps, un bill d'indemnité pour les pertes souffertes dans cette Section du pays, d'autant plus que les fonds consolidés se composaient en grande partie des acquits du ci-devant Bas-Canada. Mais sur la division, la question fut emportée par un vote de 42 contre 29.

FAITS DIVERS.

Du Courrier de la Louisiane du 17 Février.

NOUVELLES DU MEXIQUE.— Par la goëlette *Créole* arrivée ce matin de la Vera-Cruz, nous avons reçu nos journaux de la capitale jusqu'au 15 janvier, et de la Vera-Cruz du 30.

Santa-Anna était toujours en prison, et devait

être incessamment jugé comme président ou comme général en chef de l'armée d'insurrection. On le dit très abattu.

Le son des cloches et des salves d'artillerie dit le Courrier Français de Mexico du 15 janvier ont annoncé mardi le rétablissement de la paix et la levée de l'état de siège.

La nouvelle de la fuite de Santa-Anna et la crainte qu'il ne parvienne à s'échapper ont excité quelque agitation parmi le peuple.

Les généraux Manuel, Andrades et Parédes sont partis, dit-on, de Puebla avec chacun 1000 chevaux pour se mettre à la poursuite du fugitif qui a douze heures d'avance sur eux.

Une trahison infâme, un acte de déloyauté sans exemple, ajoute le même journal, vient de mettre le comble à la lâcheté proverbiale de Santa Anna, et le déshonorerait pour toujours s'il n'était déjà déshonoré: pendant que cet homme envoyait à Mexico des commissaires pour demander son pardon, pendant que le gouvernement et le congrès avaient l'imprudente générosité de respecter la liberté d'un ministre prévaricateur, lui, au mépris de tout sentiment d'honneur, surprenait l'avant-garde du général Bravo, commandée par le général Pena, et faisait de nouvelles victimes!..... Il faudrait désespérer de la justice de Dieu si de tels attentats ne recevaient pas le terrible châtement qu'ils méritent.

M. Atocha, qui habitait jadis la Nlle.-Orléans et qui, disait-on, avait été fusillé au Mexique pendant la dernière révolution, est seulement en prison à San-Andres-Chalchicuilula, attendant son jugement.

LE JOUR DE L'AN.

"O premier Janvier! ô jour de l'an! ô anniversaire merveilleux! jour d'ennuis et de contrariétés pour les uns, de plaisir et de jubilation pour les autres..... que d'événements tu causes, mon bon homme!"

Ainsi s'exprime un homme assis sur le banc de la police correctionnelle, le 11 janvier à Paris, en attendant que l'huissier l'appelle par son nom et divulgue à tous les auditeurs le délit dont il est inculpé.

Enfin ce nom est cité; c'est celui-ci: Etienne Morigaud!

A cet appel, l'homme dont les voisins viennent d'entendre la poétique invocation adressée au premier jour de l'année, se lève vivement et s'écrie: "Etienne Morigaud, âgé de trente-trois ans, fondeur en cuivre, père de famille, domicilié rue du Pont-au-Choux, c'est moi! présent! me voilà!"

M. le Président.—Vous connaissez le délit qu'on vous reproche..... Vous avez été trouvé le 1 janvier, à onze heures du soir, couché contre une borne du boulevard des Filles-du-Calvaire, et lorsque les agents ont voulu vous relever, vous êtes entré dans une fureur inconcevable et vous leur avez prodigué des injures et même des coups.

Morigaud (confidemment).—M. le Président, savez-vous ce que c'est que le 1 janvier? (On rit), vous ne le savez peut-être pas..... Eh bien! je vais vous le faire connaître ainsi qu'à ces messieurs et à ces dames qui nous écoutent. (Ce disant le prévenu se tourne vers l'auditoire et lui adresse un gracieux sourire).

M. le Président.—Soyez bref.

Morigaud.—M. le Président, je serai bref autant que l'épave, cet ex-Roi. (hilarité). Seulement, je vous divulguerai les mystères du jour de l'an..... Dieu de Dieu! quels mystères! ceux de M. Eugène Sue ne sont que de la Saint-Jean après, (passant la main dans ses cheveux et se posant en orateur). Pour lors c'est donc pour vous dire que je demande l'abolition du jour de l'an, de ce jour embêtant et atroce, de ce jour vénéré des bonnes d'enfants et des vieilles portières, mais exécré de toutes les personnes bien nées. Oui. Plus de jours de l'an ou la mort! c'est le jour que j'ai reçu de mon patron quatre écus de cent sous pour étrennes, que je lui ai souhaité une bonne année accompagnée de plusieurs autres, et que finalement je me suis pochardé, pochardiné, pochardinisé, à l'instar d'une bête *Chanve*. Vous pensez bien, M. le Président, que si ça n'avait pas été le jour de l'an, je n'aurais pas été souhaiter la bonne année à mon patron, je n'aurais pas reçu vingt francs d'étrennes, je n'aurais pas pu me griser avec, et je ne me serais pas mis dans un état à ignorer les plus simples notions de la politesse..... A bas le jour de l'an!